

Le cas d'autodéfense



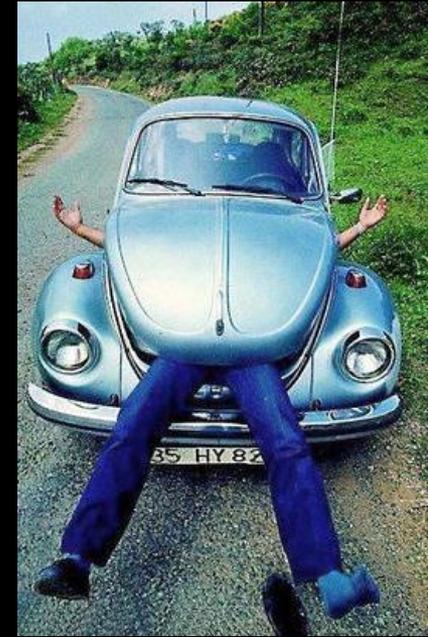
Michael S. Sherwin, o.p.
automne 2020
lundi, 10 h 15 à Midi,
mardi, 11 h 15 à Midi

S. Thomas et l'autodéfense légitime



- « Un acte peut fort bien avoir deux effets dont l'un seulement est voulu, tandis que l'autre ne l'est pas (*praeter intentionem*). »
- « Or les actes moraux reçoivent leur spécification de l'objet que l'on a en vue, mais non de ce qui reste en dehors de l'intention. »
- « Ainsi l'action de se défendre peut entraîner un double effet; l'un est la conservation de sa propre vie, l'autre la mort de l'agresseur. »
- « Une telle action sera donc licite si l'on ne vise qu'à protéger sa vie, puisqu'il n'y a rien de plus naturel à un être que de se maintenir de tout son pouvoir dans l'existence. » ST II - II 64 . 7

S. Thomas et l'autodéfense légitime



- « Il peut arriver cependant qu'un acte accompli dans une bonne intention devienne mauvais quand il n'est pas proportionné à la fin que l'on se propose. »
- « Si donc, pour se défendre, on exerce une violence plus grande qu'il ne convient, ce ne sera pas sans péché; mais si l'on repousse une attaque avec la mesure opportune ce sera un cas de légitime défense. Les Droits civil et canonique statuent, en effet: 'il est permis d'opposer la violence à la violence, en la mesurant toutefois aux nécessités de la sécurité.' » S. Thomas ST II-II 64 . 7

Le principe de la cause à double effet: La formulation scolastique classique

- Il est permis de poser une action, d'où découlent un effet mauvais et un effet bon, mais à *quatre conditions*: il faut:
 1. que cette action soit bonne ou indifférente.
 2. que l'effet mauvais ne soit pas recherché, mais seulement permis ou toléré.
 3. que l'effet bon ne soit pas produit par la médiation de l'effet mauvais.
 4. qu'il y ait une raison proportionnée à poser la cause, et une égale proportion entre les deux effets.

Le principe de la cause à double effet: La formulation scolastique classique

1. **une action indifférente (tirer au pistolet) a deux effets.**
 - **Un bon effet:** se défendre d'un agresseur injuste
 - **Un mauvais effet:** tuer un homme
2. **L'effet mauvais (tuer un homme) n'est pas recherché mais seulement permis ou toléré.**
3. **L'effet bon (se défendre d'un agresseur injuste) n'est pas produit par la médiation de l'effet mauvais.**
4. **Il y a une proportion entre les deux effets (vie pour vie).**

Les jumelles siamoises

- Mary et Jodie sont jointes par l'abdomen. Leurs parents, originaires de Malte, étaient venus en Grande Bretagne pour leur donner une meilleure chance de survie.
- Mais le cœur, et les poumons de Mary ne fonctionnent pas: elle ne survit que grâce au cœur de sa sœur Jodie, plus alerte et en meilleure santé.
- Faute de séparation chirurgicale, les deux sœurs finiront par mourir dans les prochains mois, ont expliqué les médecins. Alors que séparée de sa jumelle, Jodie pourrait mener une vie quasiment normale, selon eux.
- Les autorités médicales avaient immédiatement conseillé aux parents la séparation.
- Les parents vous demandent conseil: quoi faire?



Les problèmes avec la formulation classique du principe de la cause à double effet:

- Il traite une abstraction (tirer au pistolet) comme si elle soit l'objet de l'acte.
- Mais, une abstraction ne peut pas être l'objet de l'acte, parce que personne ne veut quelque chose dans l'abstrait.
- (par ex., personne ne veut tirer jamais un pistolet dans l'abstrait. On désire le tirer toujours dans un contexte : dans un monde enraciné dans des caractéristiques spécifiques.)
- Il vaut mieux demander la question suivante: qu'est-ce qu'on veut directement? (quel est l'objet qu'on vise directement?)

Une reformulation thomasiennne du principe de la cause à double effet

- 1. L'acte lui-même n'est pas une action intrinsèquement mauvaise.**
-- « l'acte directement visé ne doit pas être mauvais »
- 2. On veut seulement l'acte bon, et on ne veut pas les effets mauvais, même si on les prévoient.**
-- le bon effet est directement voulu (directement volontaire)
-- le mauvais effet n'est pas directement voulu (indirectement volontaire)
- 3. Les effets mauvais ne sont pas les *moyens* par lesquels les bons effets sont obtenus.**
-- « les bons effets doivent suivre l'action au moins si immédiatement que les mauvais effets. »
- 4. Les effets mauvais ne dépassent pas les bons effets.**
-- « les bons effets prévus sont égaux à ou plus grands que les mauvais effets. »

Le cas de la grenade

- Trois soldats prennent leur repas ensemble à côté d'un groupe d'enfants qui sont en train de jouer ensemble.
- Tout à coup les soldats entendent un son qui leur est très familier: le son d'une goupille qui se détache d'une grenade.
- À leur grande horreur ils découvrent que les enfants jouaient avec une grenade.
- Sans hésitation un des trois soldats se jette sur la grenade pour sauver la vie des enfants et de ses camarades.
- Question : cet acte, est-il un acte de suicide?

